



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE
ANNÉE 2023**

78 avenue de Millau – BP 2 12170 REQUISTA (2^{ème} étage)

Tél : 05.65.46.11.99

Mail : contact@rivesdutarn.fr

Site : www.rivesdutarn.fr

SOMMAIRE

A - PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 – <u>Constitution du Syndicat</u> | 1 |
| 2 – <u>Gestion du Service</u> | 2 |
| 3 – <u>Le Personnel</u> | 2 |

B - INDICATEURS TECHNIQUES

- | | |
|--|---|
| 1 – <u>Ouvrages de production et traitement</u> | 3 |
| 2 – <u>Les Chiffres de la Production 2023</u> | 4 |
| 3 – <u>Achats d'Eau</u> | 4 |
| 4 – <u>Vente en Gros</u> | 4 |
| 5 – <u>Le Réseau de Distribution</u> | 4 |
| Les Canalisations | 4 |
| Les réservoirs | 4 |
| La Télégestion | 4 |
| 6 – <u>La Consommation</u> | 4 |
| Le volume consommé | 4 |
| Répartition par commune des abonnés et des consommations | 5 |
| Le nombre d'abonnés | 5 |
| Les principaux indicateurs de la relation consommateurs | 5 |
| Le taux d'impayés sur les factures du 14 mai à fin 2022 | 6 |
| Le montant des abandons de créances et aides financières | 6 |
| Le volume vendu | 7 |
| La maîtrise des pertes en eau | 8 |

7 – <u>Les Travaux d’entretien et de renouvellement</u>	9
8 - <u>Les travaux effectués par le Syndicat</u>	9
9 – <u>La qualité de l’eau</u>	10
10 – <u>Le Bilan énergétique de l’eau</u>	11

C – INDICATEURS FINANCIERS

1 – <u>Le Prix de l’eau</u>	13
2 – <u>La facture type pour une consommation de 120 m3</u>	15
3 - <u>Le Taux d’impayés sur les factures</u>	17
4 - <u>Abandons de créances</u>	17
5 – <u>L’Etat de la dette</u>	17
6 – <u>La satisfaction des usagers</u>	18

<u>CE QU’IL FAUT RETENIR DE L’ANNEE 2023</u>	19
---	-----------

NOTE D’INFORMATION DE L’ARS OCCITANIE	24
--	-----------



A - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1 – Constitution du Syndicat

Le syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable des Rives du Tarn dessert 27 communes :

- LA BASTIDE SOLAGES	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- BELMONT/RANCE	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- BRASC	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- CONNAC	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- COUPIAC	Arrêtés Préfectoraux du 19/07/1967 et du 03/03/2005
- LEDERGUES	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- MARTRIN	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- MONTCLAR	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- REBOURGUIL	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- REQUISTA	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JEAN-DELNOUS	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JUERY-LE-CHATEAU	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JUST/VIAUR	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- LA SERRE	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- CALMELS ET LE VIALA	Arrêté Préfectoral du 23/04/1973
- SAINT-IZAIRE (partie)	Arrêté Préfectoral du 24/04/1973
- VABRES (partie)	Arrêté Préfectoral du 24/04/1973
- BROUSSE LE CHATEAU	Arrêté Préfectoral du 23/11/1974
- ST-SERNIN/RANCE	Arrêté Préfectoral du 06/08/1982
- LESTRADE ET THOUELS	Arrêté Préfectoral du 17/07/1984
- MOUNES	Arrêtés Préfectoraux du 26/06/1985 et du 02/02/1998
- MONTLAUR	Arrêté Préfectoral du 10/02/1989
- MURASSON	Arrêté Préfectoral du 06/03/1995
- PLAISANCE	Arrêté Préfectoral du 06/03/1995
- COMBRET/RANCE	Arrêté Préfectoral du 15/02/2000
- BALAGUIER/RANCE	Arrêté Préfectoral du 21/01/2011
- POUSTHOMY	Arrêté Préfectoral du 18/02/2020

Le nombre d'**abonnés** desservi est de **6 313** (6 279 en 2022) pour un total d'habitants de 11 307 pour 2023 (11 171 en 2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchements) est de **6,21 abonnés/km pour l'exercice 2023**.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,79 habitants/abonné pour 2023.

2 – Gestion du Service

Le syndicat a confié la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable à un prestataire, la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Groupe Véolia) du 16 mars 2020 au 13 mai 2022.

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public a débuté le 14 mai 2022 pour une durée de 5 ans. Un avenant a été signé le 1^{er} décembre 2023. Impact du Chiffre d'affaires du contrat : 7,6 %

3 – Le Personnel

La partie technique est assurée par un technicien Monsieur Antoine BRU.

La partie administrative, financière, gestion des abonnés est assurée par Mesdames Justine SOL et Sylvie PALAZY.

Une équipe du délégataire composée de 5 agents est dédiée à l'exploitation et la gestion du service : Messieurs Maxime BERNAT, Patrice MASSOL, Alain FABRE, Joël MARTY et Valentin NICOLLI. Corentin DOUZIECH a désormais rejoint l'équipe.

B - INDICATEURS TECHNIQUES

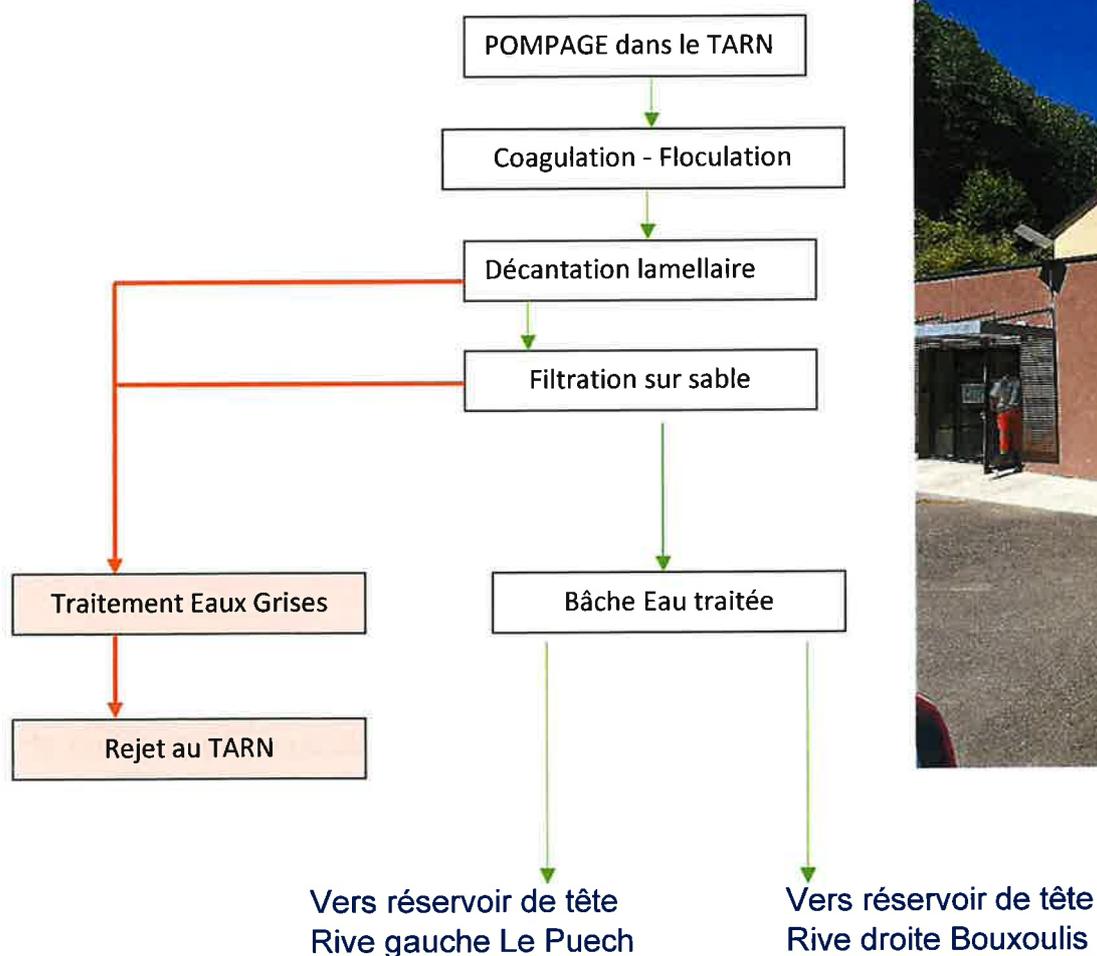
1 – Ouvrages de production et traitement

Un ouvrage de production assure l'alimentation en eau potable :

Mise en service de la nouvelle usine d'eau potable en décembre 2022.

Une capacité journalière moyenne de 4 500 m³, en pointe de 7000 m³ et maximale de 8400 m³ et un stockage de 782 m³

La filière de traitement est la suivante :



La production propre du Syndicat est complétée par un achat d'eau, si besoin, au SMAEP du Levézou-Ségala.

2 – Les Chiffres de la Production 2023

La **production totale** du Syndicat s'est élevée à **1 273 514 m3** (1 445 560 m3 en 2022).

3 – Achats d'Eau

En 2023, le syndicat a acheté **3 223 m3** (2 034 m3 en 2022)

4 – Vente en Gros

Le syndicat a vendu un total de **105 186 m3** (106 597 m3 en 2022) :

- Commune de Broquiès : 64 586 m3 (74 992 m3 en 2022)
- Saint-Affrique : 24 581 m3 (22 459 m3 en 2022)
- SMAEP Valence Valderiès : 16 019 m3 (9 146 m3 en 2022)

5 – Le Réseau de Distribution

Les Canalisations : Les canalisations d'adduction et de distribution représentent une longueur de **953 783 ml** (hors adduction et branchements), dont :

- Canalisations Fonte : 360 780.25 ml
- Canalisations Acier : 14 749.00 ml
- Canalisations PVC : 495 336.69 ml
- Canalisations Amiante ciment : 10 231.81 ml
- Canalisations Polyéthylène : 69 244.20 ml
- Autres : 4 118.96 ml

Les réservoirs : 27 réservoirs assurent le stockage et la régulation de l'approvisionnement. La capacité allant de 15 m3 (Réservoir Elévatoire Nous Belmont) à 2000 m3 (Réservoir élévatoire Bouxoulis Lestrade).

Les réservoirs contribuent à garantir la continuité du service (en cas de coupure de courant, de ruptures de canalisations, de pannes du matériel électronique ou de pollution accidentelle).

Le stockage total s'élève à environ 7 880 m3.

La Télégestion : Toutes les installations possèdent une capacité de télégestion. L'usine est équipée d'une télégestion SOFREL S550. L'ensemble des données sont transmises et enregistrées sur la plateforme LERNE de Véolia. L'usine peut être commandée à distance par le biais du logiciel softtools et une connexion Internet.

6 – La Consommation

Le volume consommé : Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...).

ANNEE	2022	2023
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	887 162	877 052
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	844 038	820 831
Volume consommateurs sans comptage (m3)	0	0
Volume de service du réseau (m3)	46 000	18 000
Volume consommé autorisé (m3)	913 162	895 052
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	890 038	838 831

Répartition par commune des abonnés et des consommations :

COMMUNE	2022		2023	
	NOMBRE D'ABONNES	CONSOMMATION (m3)	NOMBRE D'ABONNES	CONSOMMATION (m3)
BALAGUIER/RANCE	67	4 896	69	3 330
BELMONT/RANCE	526	79 175	527	100 587
BRASC	137	20 640	142	19 557
BROUSSE LE CHATEAU	185	14 777	184	12 524
CALMELS ET LE VIALA	138	28 677	137	18 606
COMBRET/RANCE	203	28 738	206	25 243
CONNAC	131	8 063	134	8 388
COUPIAC	285	39 770	291	37 999
LA BASTIDE SOLAGES	105	8 741	104	8 288
LA SERRE	63	14 271	63	18 449
LEDERGUES	536	74 689	546	68 780
LESTRADE ET THOUELS	225	34 192	226	29 033
MARTRIN	159	22 168	159	14 788
MONTCLAR	152	10 075	155	8 351
MONTLAUR	434	76 030	433	60 833
MOUNES PROHENCoux	171	12 612	170	18 082
MURASSON	102	10 328	102	10 532
PLAISANCE	191	18 655	190	15 472
POUSTHOMY	121	6 782	119	5 565
REBOURGUIL	192	43 888	195	37 161
REQUISTA	1 261	169 921	1 266	201 162
SAINT-IZAIRE	53	3 915	55	3 596
SAINT-JEAN-DELNOUS	196	48 087	197	58 785
SAINT-JUERY-LE-CHATEAU	170	31 430	169	26 655
SAINT-JUST/VIAUR	57	7 606	56	6 511
SAINT-SERNIN/RANCE	367	39 603	365	48 652
VABRES L'ABBAYE	49	9 433	50	7 123

Le nombre d'abonnés :

ANNEE	2022	2023
Domestiques ou assimilés	6 273	6 310
Autres que domestiques	3	3
Autres services eau potable	3	3

Les principaux indicateurs de la relation consommateurs :

ANNEE	2022	2023
Nombre annuel de demandes d'abonnement	345	301
Taux de clients mensualisés	0 % (*)	0 %
Taux de clients prélevés hors mensualisation	11.8 %	18,2 %

(*) Le taux de clients mensualisés est passé à 0 % car, dans le cadre du nouveau contrat au 14 mai 2022, Le recouvrement est entièrement fait par la trésorerie qui ne propose pas encore ce service de mensualisation.

Le taux d'impayés sur les factures du 14 mai à fin 2022 :

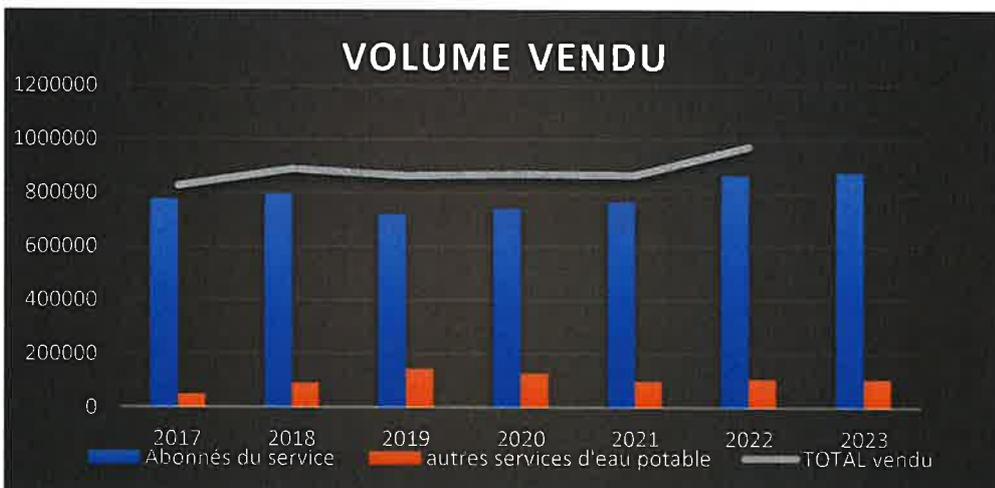
ANNEE	2022	2023
Taux d'impayés	7.13 %	
Montant des impayés au 21/06/23 en € TTC (sur factures N-1)	116 634.96	
Montant facturé N-1 en € TTC (nouveau contrat)	1 635 049.22	

Le montant des abandons de créances et aides financières :

ANNEE	2022	2023
Nombre de demandes de dégrèvements	40	32

Le volume vendu :

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Volume vendu selon le décret (m3)	870 195	866 919	973 759	982 238
Sous-total volumes vendus aux abonnés du service	742 102	768 688	867 162	877 052
- Domestiques ou assimilés	729 077	683 845	829 670	804 243
- Autres que domestiques	13 025	84 918	37 492	72 809
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	128 093	98 231	106 597	105 186
- Commune BROQUIES	70 358	68 954	74 992	64 586
- Commune POUSTHOMY	0	0	0	0
- Commune SAINT-AFFRIQUE	18 296	19 774	22 459	24 581
- SMAEP VALENCE VALDERIES	39 439	9 503	9 146	16 019

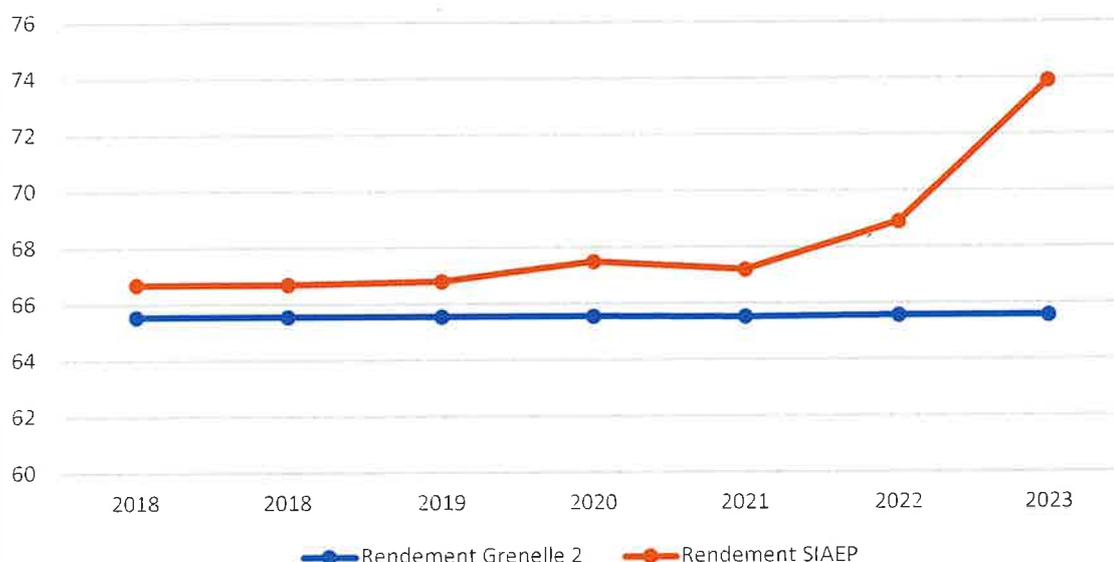


La maîtrise des pertes en eau :

Le rendement du réseau :

Année	Rendement Réseau SIAEP	Objectif Rendement grenelle 2 (%)
2023	73,9	65.57
2022	68.90	65.57
2021	67.20	65.53
2020	67.50	65.55

Evolution du Rendement de Réseau



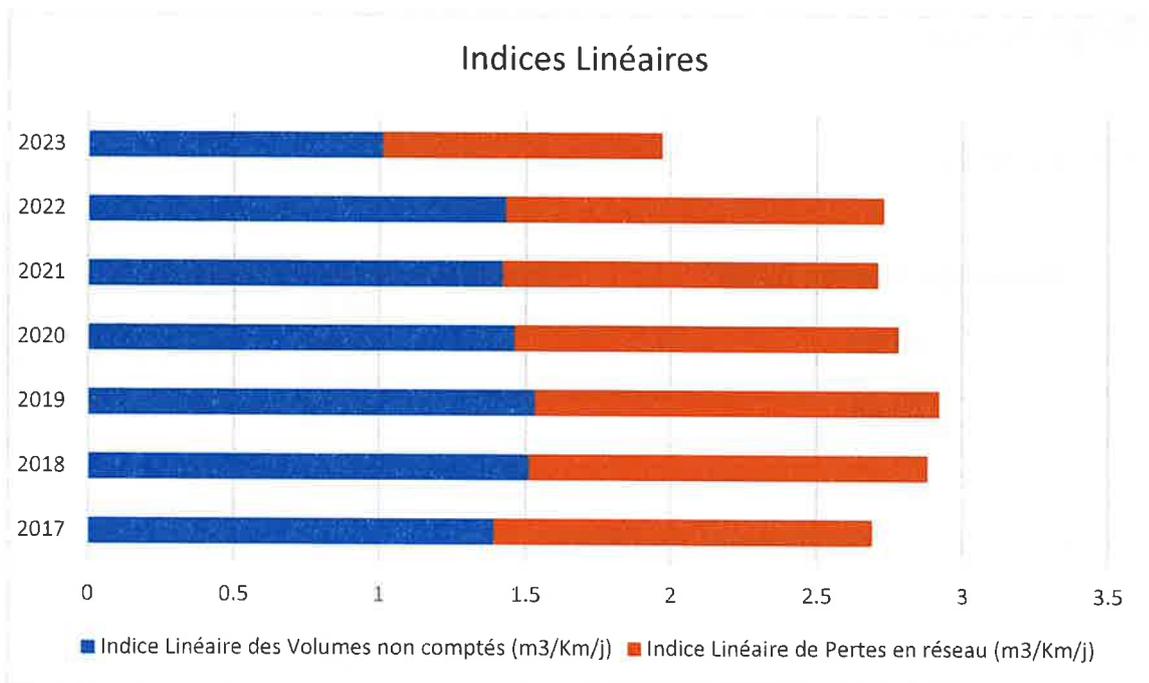
L'Indice Linéaire de Pertes en réseau :

Année	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1.32	1.29	1,30	0.96
Volume mis en distribution (m3)..... A	1 285 946	1 269 691	1 340 997	1 171 551
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)..... B	825 805	820 408	890 038	838 831
Longueur de canalisation de distribution (ml)..... L	951 467	953 332	953 554	953157

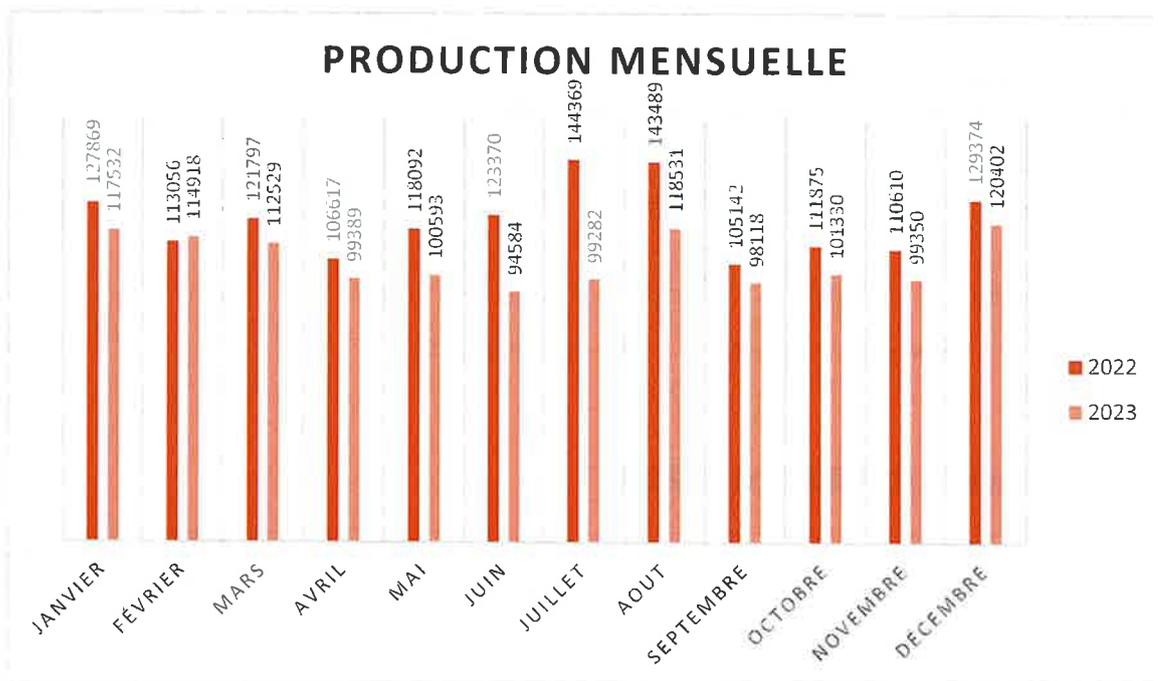
L'Indice Linéaire des volumes non comptés :

Année	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1.46	1.42	1.43	1.01
Volume mis en distribution (m3)..... A	1 285 946	1 269 691	1 340 997	1 171 551
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)..... B	776 306	774 408	844 038	820 831
Longueur de canalisation de distribution (ml)..... L	951 467	953 332	953 554	953 157

Un ILP < 1.5 de type rural est considéré **BON** (Référentiel Agence de l'eau Adour Garonne)



Le bilan mensuel :



Les recherches de fuites :

163 455 ml de réseau inspecté.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nbre de fuites sur canalisations	42	45	63	49	42	-14,3 %
Nbre de fuites par km de canalisations	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	-100,0 %
Nbre de fuites par branchement	19	22	21	28	25	-10.7 %
Nbre de fuites pour 100 branchements	0.3	0.4	0.3	0.5	0.4	-20.0 %
Nbre de fuites réparées	71	72	84	83	72	-13.3 %
Nombre de fuites sur équipement	10	5	0	6	5	-16.7 %
Nombre de fuites sur compteur	0	0	0	0	0	0 %
Nombre sur autre support	0	0	0	0	0	0 %
Linéaire soumis à la recherche de fuites	91 476	144 000	78 567	101 565	163 455	60.9 %

7 – Les Travaux d'entretien et de renouvellement

Au titre de l'entretien annuel, les principales opérations réalisées par le délégataire/prestataire sont 43 branchements en diamètre 25.

Au titre du renouvellement sur le réseau, le prestataire a réalisé cette année :

- 12 branchements
- 11 réducteurs – stabilisateurs
- 11 accessoires hydrauliques eau
- 345 compteurs

EQUIPEMENTS	2020	2021	2022	2023
Branchements	10	12	7	12
Réducteurs	10	16	14	11
Ventouses	7	3	3	11
Compteurs	376	563	178	345

Détail des opérations de renouvellement Usines :

SITES	EQUIPEMENTS	CAUSES
Réservoir Bouxoulis	Pompe eau motrice Chloration	Dysfonctionnement
Réservoir St Vincent	Traitement au chlore gazeux	Amélioration
Réservoir St Vincent	Anti bélier	Vétusté
Réservoir St Vincent	Hydraulique de la chambre de vannes	Vétusté
Réservoir St Vincent	Débitmètre de remplissage	Vétusté
Réservoir St Vincent	Hydro altimétrique	Vétusté
Sectorisation Solages	Télégestion	Dysfonctionnement
Sectorisation vente en gros Balras	Télégestion	Dysfonctionnement
Sectorisation vente en gros Balras	Télégestion	Dysfonctionnement

Travaux réalisés par le délégataire :

SECTO RG BELMONT	Montant en €
Complément Secto Rives du Tarn	10 046,03
Mesure pression réseau Rives du Tarn	22 373,00
Poratil Community Rives du Tarn	52 114,31
Topkapi/Lerne SIAeP des Rives du Tarn	32 206,43

Sur le réseau, 72 fuites ont été réparées dont 42 sur les canalisations, 25 sur les branchements, pour un linéaire soumis à recherche de 163 455 ml.

8 – Les Travaux effectués par le syndicat

Les principales opérations réalisées par le syndicat sont les renouvellements des canalisations de :

- 105 ml sur la Commune de REQUISTA à UNICOR.
- 428 ml sur la Commune de REQUISTA à St Julien
- 861 ml sur la Commune de REQUISTA à Roussilles
- 1 370 ml sur la Commune de LA SERRE au Couderc
- 550 ml sur la Commune de LA SERRE à Anglas
- 920 ml sur la Commune de LESTRADE à Sauganne
- 100 ml sur la Commune de LA BASTIDE SOLAGES à Carrière Haute
- 90 ml sur la Commune de MONTLAUR au Village
- 100 ml sur la Commune de BELMONT/RANCE au Roucan

Pour un total de 4 524 ml de canalisation renouvelées en 2023 soit 0.5 % au total.

Des travaux d'amélioration :

- Mise en place d'un point de re-chloration en réseau sur le surpresseur des Prades.

Des travaux de sécurisation des ouvrages :

- Mise en place d'équipements de protection collective conformes à la réglementation sur les ouvrages du Syndicat, ainsi que la mise en place de détecteurs d'intrusion, exemples :

↳ Remplacement escalier/crinoline, ajout garde-corps et remplacement accès réservoirs

9 – La Qualité de l'eau

Le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de la santé (A.R.S). Il porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques.

Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur.

Historique des données du contrôle officiel (ARS) :

Taux	2020	2021	2022	2023
Conformité microbiologique	100.00 %	97.14 %	94.59 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	36	38	35	35
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	2	0
Nombre Total de Prélèvements	36	39	37	35
Conformité Physico-Chimique	100.00 %	100.00 %	88.24 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	12	14	15	14
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	2	0
Nombre Total de Prélèvements	12	14	17	14

Le Chlorure de Vinyle Monomère :

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0.5 ug/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risques ».

Situation de notre service :

Dans le cadre de la mise en application des documents réglementaires suivants :

- Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère risquant de migrer dans l'eau.

Commune	Rue	Point	6 juillet 2021			10 janvier 2022			15 avril 2022			11 juillet 2022			Conformité
			T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	
Balaguier	Les Vignes	1	18,2	0.15	<0.10	8	0.05	<0,10	12	0.03	0.106	22	0.06	0.124	Conforme
Brasc	Lé Méjanel	2	19,3	0.16	0.558	11	0,36	0,236	12	0.36	0.198		0.06	0.953	Non conforme
Combret	Bral	3	17,5	0.03	<0.10	10	0.04	<0,10	12	0.08	<0.1	21	0.02	<0.1	Conforme
		4	19,9	0.39	0.193	9	0,25	0,211	11	0.30	0.389	23	0.24	1.09	Non-confirmée
		5	18	0.22	0.10	8	0.30	0,10	12	0.22	<0.1	21	0.3	<0.1	Conforme
		6	15,5	0.13	0,377	10	0,02	0,215	11	0.04	0.345	18	0,04	0.603	Non-confirmée
Connac	Le Cluzel Lavabre Le bourg		2,5	0.03	<0.10	7	0.03	<0,10	10	0.60	<0.1	20	0.11	<0.1	Conforme
			22,8	0.20	0,244	10	0,53	0,10	12	0.60	<0.1	24	0.28	0.239	Conforme
			23,8	0.29	<0.10	10	0.56	<0,10	10	0.59	<0.1	24	0.23	<0.1	Conforme

- Résultat de la campagne réalisée en 2021/2022 : 1 seul secteur avec non-conformité avérée.

10 – Le bilan énergétique de l'eau

Bilan énergétique détaillé du patrimoine

	2022	2023	N/N-1
Installation de production d'eau : Usine de Brousse			
Energie relevée consommée (kWh)	2 947 519	2 559 581	-13,2 %
Consommation spécifique (Wh/m3)	2 039	2 010	-1,4 %
Volume produit refoulé (m3)	1 445 560	1 273 514	- 11,9 %
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur			
SUR RG GOMMARIC			
Energie relevée consommée (kWh)	1 545	3 236	109,4 %
SUR RG ROQUEFERRALS			
Energie relevée consommée (kWh)	458	337	-26,4 %
SUR RG SAINT SERNIN			
Energie relevée consommée (kWh)	1 058	4 236	300,4 %
Surpresseur RG PRADES BASSES			
Energie relevée consommée (kWh)	10 587	10 318	-2,5 %
Réservoir ou Château d'eau			
SUR RG LA PIO (St Juéry)			
Energie relevée consommée (kWh)	0	0	0 %
SUR RG BALAGUIER/RANCE			
Energie relevée consommée (kWh)	112	480	328,6 %
Réservoir Elévatoire RD BOUXOULIS (LESTRADE)			
Energie relevée consommée (kWh)	46 878	61 361	30,9 %
Réservoir Elévatoire RG ESPLAS (REBOURGUIL)			
Energie relevée consommée (kWh)	5 604	10 075	79,8 %
Réservoir Elévatoire RD BOUXOULIS (LESTRADE)			
Energie relevée consommée (kWh)	46 878	61 361	30,9 %
Réservoir Elévatoire RG NOUIS (BELMONT)			
Energie relevée consommée (kWh)	1 354	14 178	947,1 %
Réservoir Elévatoire RD SAINT VINCENT (BELMONT)			
Energie relevée consommée (kWh)	39 546	73 903	86,9 %
Réservoir RD LESTRADE			

	2022	2023	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)		336	
Réservoir RD REQUISTA			
Energie relevée consommée (kWh)	355	330	- 7,0 %
Réservoir RG COMBRET VILLAGE			
Energie relevée consommée (kWh)		945	
Réservoir RG LE PUECH (MONTCLAR)			
Energie relevée consommée (kWh)	2 650	3 920	47,9 %
Réservoir RG MARTRIN			
Energie relevée consommée (kWh)	215	241	12,1 %
Réservoir RD ST SERNIN VILLAGE			
Energie relevée consommée (kWh)	18	9	-50,0 %
Réservoir RG MONTCLAR			
Energie relevée consommée (kWh)	2 987	2 752	-7,9 %

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 points (100 points pour les services n'ayant pas de mission de distribution). La valeur de cet indice sur les 5 dernières années :

Gestion patrimoine	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	100	110	110	110

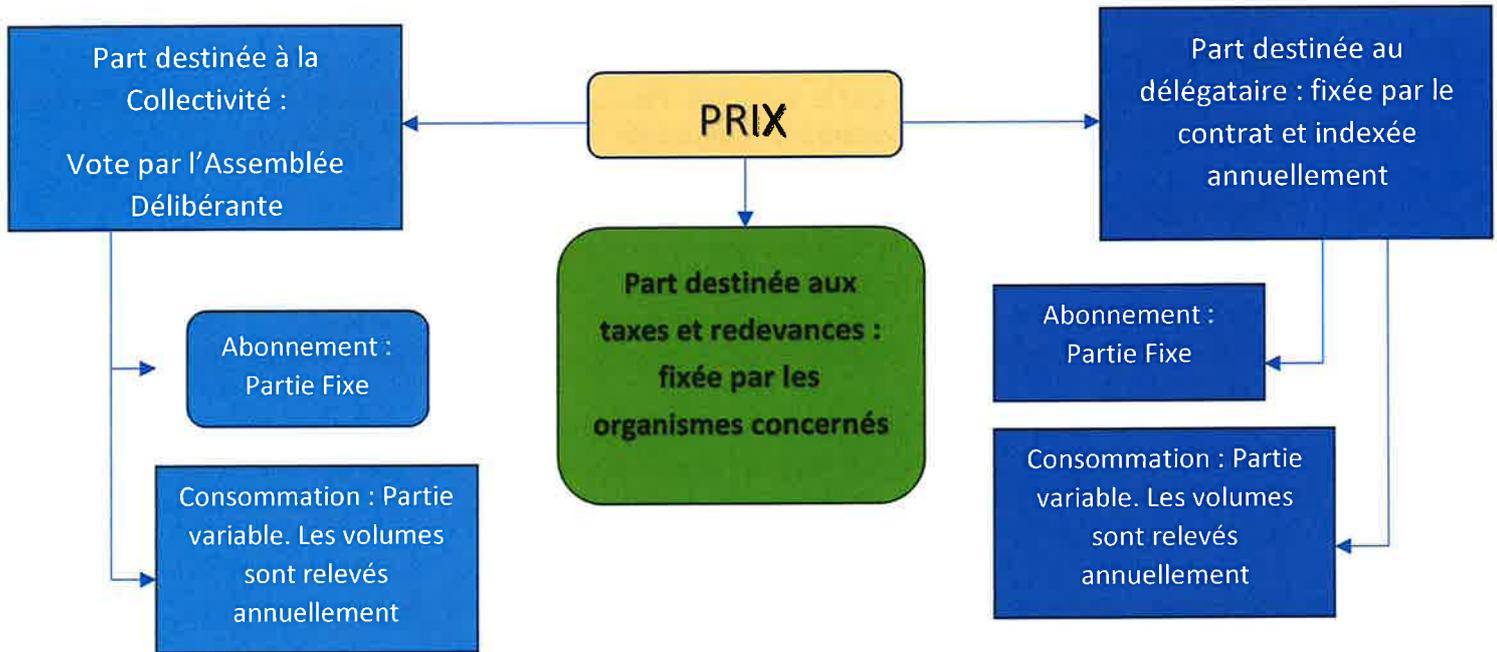
		BAREME	VALEUR IGGPR
Code VP	Partie A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP. 236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP. 237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
VP. 238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		OUI
VP. 239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %
VP. 240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire		OUI
Combinaison des variables VP. 238, VP. 239 et VP. 240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP. 241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	Total Parties A et B	45	45
Code VP	Partie C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
VP. 242	Localisation et description des ouvrages	10	10
VP. 243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP. 244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP. 245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP. 246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP. 247	Localisation des autres interventions	10	10
VP. 248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP. 249	Existence et mise en œuvre	10	5
	Total	120	110



INDICATEURS FINANCIERS

1 – Le prix de l'eau

Les tarifs sont fixés chaque année, par délibération.



Au 1^{er} mars 2023, le coefficient d'actualisation était de 1,078647.

L'assujettissement à la TVA est de 5,5 %.

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau : Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique : Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire,

Les tarifs 2022 adoptés le 18 Novembre 2021, ceux de 2023 adoptés le 27 octobre 2022 et 2024 adoptés le 30 novembre 2023 sont les suivants :

Partie Fixe :

Abonnement Annuel H.T	2022	2023	2024
Tous diamètres compteurs	122.77	123,00	123.00

Partie Variable :

Catégorie : Abonnés DOMESTIQUES

Consommation eau HT : Tranches	2022	2023	2024
De 0 à 100 m3	1.649	1.699	1.743
De 101 à 300 m3	1,669	1.720	1.764
De 301 à 1 000 m3	1,70	1.751	1.797
De 1000 à 9999 m3	1,751	1.802	1.850

Catégorie : Abonnés INDUSTRIELS

+ de 10 000 m³ au prix UNIQUE de : 1,649 €/m³ (2022), 1.699 €/m³ (2023) et 1.743 €/m³ pour 2024.

Autres redevances :

Redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

- La Redevance Pollution
Cette redevance est assise sur les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques et s'applique à l'ensemble des 27 communes du Syndicat. Le tarif Hors Taxes fixé par le Comité de Bassin est de **0,33 €** par m³ pour l'ensemble des communes.
- La Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
Cette redevance est acquittée par le Syndicat. Pour 2020, son taux était de **0,08 €** par mètre cube prélevé. En 2022, le syndicat versera à l'agence de l'eau environ 118 000 €.

Redevance Assainissement

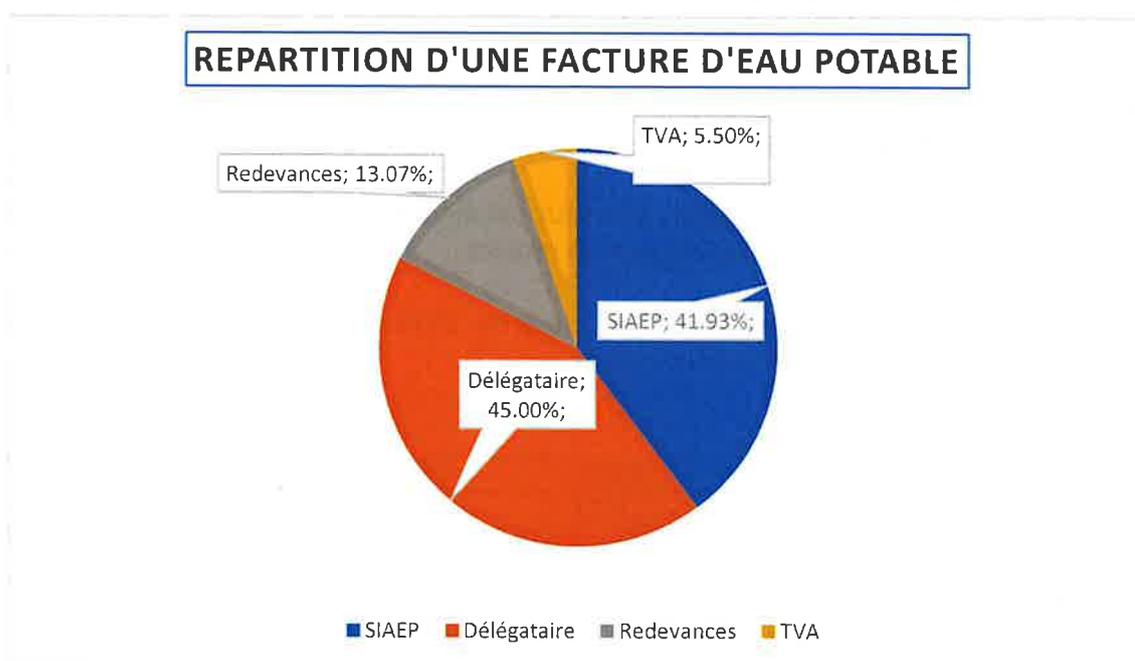
Cette redevance est perçue par le SIAEP pour le compte des collectivités gestionnaires d'un réseau d'assainissement collectif. Au total, 10 communes sont liées par une convention avec le SIAEP pour bénéficier de ce service : Belmont/Rance, Brousse-le-Château, Calmels-et-le-Viala, Combret/Rance, Lédergues, Mounes-Prohencoux, Réquista, Saint-Serin/Rance, Pousthomy et St-Jean-Delnous.

Les tarifs sont fixés par délibération de ces collectivités.

S'ajoute la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui est assise sur les volumes d'eau soumis à la redevance assainissement dont le tarif Hors Taxes a été fixé par le Comité de Bassin à **0,25 €** le m³.

Frais d'accès au service :

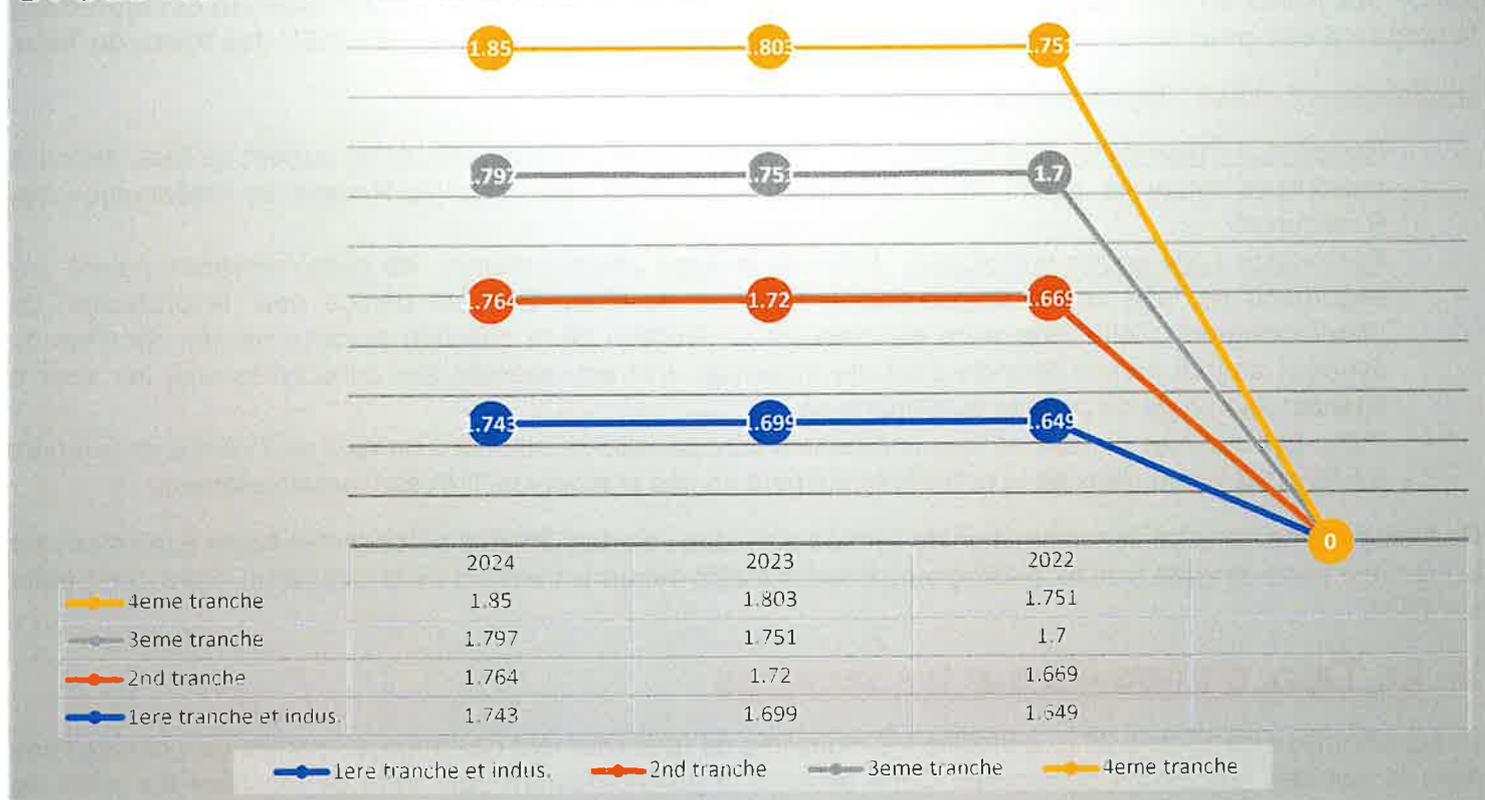
	2022	2023	2024 (baisse fixée par avenant)
Valeur dans le contrat (€)	45	45,00	30.00



La part de la collectivité représente environ 41,93 % de la facture d'un abonné consommant 120 m³ (2023)

La part de l'exploitant représente environ 45 % de cette facture.

EVOLUTION DU PRIX DU M3 D'EAU



2- La facture Type pour une consommation de 120 m3

	M ³	Prix au 1 ^{er} janvier 2021	Montant au 1 ^{er} /01/2022	Montant au 1 ^{er} /01/2023	Montant au 1 ^{er} /01/2024
Production et Distribution de l'Eau					
Syndicat			321,05	326,88	
- Abonnement		120.60	122,77	123,00	123,00
- Consommation 0 à 100	100		164,90	169,90	
- Consommation 101 à 300	20		33,38	33,98	
Organismes Publics et TVA			69.25	69.25	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0.08	9,60	9,60	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.33	39,60	39,60	
TVA		5.5	21,47	21,78	
TOTAL Hors TVA			390,30	396.13	

Comment lire votre facture ?

Sur votre facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (pour les communes et abonnés concernés). Les deux services vous sont facturés en fonction du volume d'eau potable que vous consommez. Toutes les catégories d'abonnés paient le même tarif.

Eau potable : La facturation comprend une partie prime fixe unique et deux catégories (domestiques et industriels) pour la consommation.

Assainissement : C'est une compétence communale. Elle est assumée à ce titre par chaque commune du SIAEP des Rives du Tarn qui applique son propre tarif (par délibération). L'assainissement est ajouté sur la facture d'eau pour les seules communes ayant signé une convention avec le SIAEP des Rives du Tarn.

Organismes Publics : Taxes et Redevances :

- **Redevance Préservation des Ressources** : Tous les consommateurs, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, paient une redevance à l'Agence de l'eau, appelée Redevance Préservation des Ressources.
- **Redevance Lutte contre la Pollution** : Selon le principe pollueur-payeur, les consommateurs paient une redevance de lutte contre la pollution à l'Agence de l'Eau. Elle est perçue pour la protection de l'environnement. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du syndicat au jour normal de mois d'activité maximale. Elle est réservée aux collectivités pour les aider à financer leur projet de collecte ou d'épuration.
- **TVA** : Les services de l'eau et l'assainissement sont par ailleurs soumis à un taux de TVA respectivement 5,5 % et 10 % (au choix de la collectivité qui peut ne pas pratiquer la TVA sur l'assainissement) .

Un histogramme de votre consommation de l'année ainsi que vos trois années précédentes figure également sur la première page de votre facture. (Histogramme remis à zéro depuis le transfert de la facturation. Celui-ci repartira sur 2024.

3- Le Taux d'Impayés sur les factures

La Loi «Brottes» du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services de l'eau dans le cas des résidences principales. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de la collectivité. En effet, le nouveau contrat ayant débuté le 14 mai 2022, stipule dans son article 45 (3^{ème} alinéa) : « En cas de non-paiement par les usagers ou d'autres utilisateurs du service public de l'eau potable, le Syndicat supporte seul la charge des factures impayées, qui sont déclarées irrécouvrables.

4 – Abandons de créances

Le recouvrement final est assuré par la Trésorerie.

5 – L'Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	Dette en Capital au 1 ^{er} janvier	ANNUITES A PAYER POUR L'EXERCICE		Variation (Ex N-1)- (Ex N)
		Intérêts + frais	Amortissement	
2019	2 756 437,99	62 019,85	125 906,36	
2020	2 811 623,99	70 344,84	174 493,37	- 56 912,00
2021	4 666 130,62	74 282,87	233 062,78	-62 507,44
2022	4 433 067,84	70 488,97	236 856,68	0
2023	4 431 211,16	66 620,86	252 475,13	- 11 750,00

Au 31 décembre 2022, le service de l'eau potable du SIAEP des Rives du Tarn était endetté à hauteur de 4.2 M€ (4 196 211,16 euros) soit environ 668,29 €/abonnés.

AU 1^{er} janvier 2023, un premier acompte de l'avance remboursable de l'Agence de l'eau pour le marché « Usine » est intégré à la dette, soit dette au 1^{er} janvier 2023 : 4 431 211,16 €uros



BUDGET SIAEP 2024

02/09/2024
 11:54

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2019	2 756 437.99	187 926.21	62 019.85	125 906.36	
2020	2 811 623.99	244 838.21	70 344.84	174 493.37	-56 912.00
2021	4 666 130.62	307 345.65	74 282.87	233 062.78	-62 507.44
2022	4 433 067.84	307 345.65	70 488.97	236 856.68	0.00
2023	4 431 211.16	319 095.65	66 620.52	252 475.13	-11 750.00
2024	4 178 736.03	319 095.65	62 675.86	256 419.79	0.00
2025	4 063 316.24	325 996.54	58 504.25	267 492.29	-6 900.89
2026	3 795 823.95	326 145.65	54 551.39	271 594.26	-149.11
2027	3 524 229.69	326 145.65	50 368.20	275 777.45	0.00
2028	3 248 452.24	326 145.65	46 102.08	280 043.57	0.00
2029	2 968 408.67	326 145.65	41 751.24	284 394.41	0.00
2030	2 684 014.26	326 145.45	37 313.82	288 831.63	0.20
2031	2 395 182.63	326 145.65	32 788.04	293 357.61	-0.20
2032	2 101 825.02	326 183.54	28 037.49	298 146.05	-37.89
2033	1 803 678.97	326 183.54	23 325.52	302 858.02	0.00
2034	1 500 820.95	326 183.53	18 519.25	307 664.28	0.01
2035	1 193 156.67	326 183.53	13 616.64	312 566.89	0.00
2036	880 589.78	326 183.54	8 615.55	317 567.99	-0.01
2037	563 021.79	138 257.32	3 514.02	134 743.30	187 926.22
2038	428 278.49	138 257.33	2 538.07	135 719.26	-0.01
2039	292 559.23	138 257.32	1 552.32	136 705.00	0.01

Montants exprimés en euros

Prix de l'eau H.T (Hors Redevances) 2023

Base facture 120 m3

Prix
du m3 (Abt+Conso)
2,7715 Euros HT

Abonnement
123.00 euros HT

+

Consommation
209,58 Euros HT

6 – La satisfaction des usagers

Le baromètre de satisfaction réalisé par Véolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- La qualité de l'eau
- La qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- La qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Satisfaction globale	81	75	82	82	0
La continuité du service	94	91	91	90	- 1
La qualité de l'eau distribuée	73	74	80	78	- 2
Le niveau de prix facturé	59	52	56	58	+2
La qualité du service client offert aux abonnés	78	71	77	77	0
Le traitement des nouveaux abonnements	83	73	78	78	0
L'information délivrée aux abonnés	68	72	74	73	- 1

Ce qu'il Faut retenir...

LES CHIFFRES CLES

2023



11 307 habitants et **6 313** abonnés (11 171 habitants et 6 279 abonnés en 2022) ↗



1 installation de production



28 réservoirs



1 017 Kms de réseau (idem en 2022) →



Taux de conformité microbiologique 100,00 % (94,60 % en 2022) ↗



Rendement de Réseau : 73,9 % (68,9 % en 2022) ↗



Consommation moyenne : 166 l/hab./j (177 l/hab/j en 2022) ↘

En 2023, Le syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn a produit environ 1 274 000 m³ (1 446 000 m³ en 2022) d'eau (produit en baisse) pour alimenter les 6 313 abonnés du syndicat sur 1 017 Kms de réseau.

Les volumes consommés (hors ventes en gros, soit environ 876 000 m³) sont en hausse par rapport à 2022 (+11,6 %).

La consommation moyenne d'un abonné est de 116m³/an en 2023, en baisse pour 121 m³/an en 2022 et légèrement inférieure à la moyenne nationale qui est de 120 m³/an.

Les ventes d'eau aux collectivités extérieures sont de 105 186 m³ (vendus au SMAEP de Valence-Valdériès, Saint-Affrique et Broquiès) sont en légère baisse. (106 597 m³ en 2022)

Les volumes importés, eux, sont en légère augmentation 3183 m³ (2 034 m³ en 2022) du SMAEP du Ségala (56,70 %)

Le réseau de distribution :

Le réseau de distribution est un réseau de type rural. Son rendement 2023 est en nette progression par rapport à 2022. Il est de 73,9 % contre 68,90% en 2022.

L'indice Linéaires de Pertes et des volumes non comptés se maintient à un très bon niveau (1,01 m³/j/Km en 2023 contre 1,43 m³/j/Km en 2022)

La Qualité de l'Eau :

L'eau distribuée sur le territoire est de très bonne qualité sur les plans bactériologiques et physico-chimiques (En hausse en 2023 : 100 % contre 94,59 % des analyses conformes en 2022)

L'essentiel de l'année 2023 :

- Des conditions climatiques et un niveau bas des eaux du Tarn ont été les facteurs à la génération de GEOSMINE (cyanobactéries). Cette molécule génère des goûts et odeurs de terre et de vase dans l'eau distribuée. Les analyses réalisées ont bien confirmé la présence de GEOSMINE à des concentrations supérieures à 10 nano g/litres.
- Opération de renouvellement complet de l'hydraulique de la chambre de vannes du réservoir de Saint-Vincent.
- Mise en place d'une re chloration en réseau sur le surpresseur des BRADES BASSES pour s'assurer d'une bonne qualité de l'eau distribuée en bout de réseau sur les secteurs de la Loubière - Le Lauzié- Saint-Sever du Moustier.
- Amélioration du rendement de réseau à 73,9 % (soit un gain de 5 % par rapport à 2022) Ces diminutions de pertes en réseau représentent un volume total de 118 000 m³ annuel ou l'équivalence d'un mois de production d'eau.
- Réalisation des opérations de renouvellement des canalisations dans le cadre d'un plan pluriannuel porté par le SIAEP.

LA FACTURE DE L'EAU

350,87 euros TTC

Hors redevances Agence de l'eau

pour une facture de 120 m³

Obligations réglementaires :

- Géoréférencement de l'intégralité du réseau en classe A (précision à 40 cm) pour 2032.
- Définir un plan pluri annuel d'analyse sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère.
- Réaliser le P.G.S.S.E (Plan de Gestion Sanitaire des Eaux).

Evolutions réglementaires

- **Un Plan Eau : La sobriété au service du développement des territoires :**
 - Le plan d'eau national a été rendu public le 30 mars 2023, à l'issue d'un été 2022 et d'un hiver 2023 marqués par un très fort déficit hydrique. Il se structure autour de trois axes, à savoir, organiser la sobriété de tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau.
Ce plan fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau à l'horizon 2030, pour tous les usages, à l'exception des usages pour irrigation agricole qui pourront demeurer constants.
- **La réforme des redevances des agences de l'eau :**
 - Cette réforme a été adoptée dans la loi des finances de l'année 2024. Il est prévu qu'elle soit effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 – 2030). Des textes d'application sont attendus courant 2024 et viendront préciser ses modalités et son calendrier d'application.
 - Telle qu'adoptée dans la loi de finances 2024, cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisations des réseaux de collecte (usage domestique et non domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit « Grenelle », encadré par un décret de janvier 2012).
 - Dans le même temps, ces suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :
 - Une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
 - Deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.
 - Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :
 - Pour les services de l'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
 - Pour les services assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).
Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.
 - De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.
 - Enfin, cette réforme structurante des redevances survient dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Système d'information des Services Publics d'Eau et d'assainissement qui aboutira durant l'année 2024.
- **La loi « Industrie verte » :**
 - La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques

à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus « verte ». En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

- **La Résilience des services**

- La Directive Européenne 2022/2257 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. (entités critiques : entités qui fournissent des services indispensables pour maintenir les fonctions sociétales vitales, les activités économiques, la santé et la sécurité publiques ainsi que l'environnement)
- La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

- **La qualité de l'eau**

- La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine entre progressivement en vigueur. Elle actualise celle de 1998. Elle « revalorise l'eau du robinet ». Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés. Ces textes ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023). Cette note renforce, dès le 1^{er} janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances. Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers de la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

- **Métabolites de pesticides (molécules issues de dégradation des pesticides) : des critères de gestion qui évoluent**

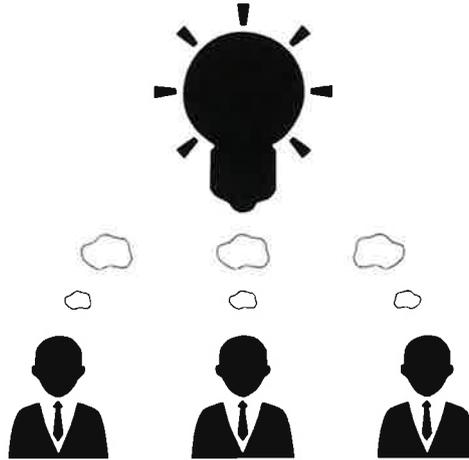
- Le sujet des métabolites de pesticide est susceptible d'évoluer de nouveau au cours de l'année 2024 dans un contexte où les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services de l'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

- **Fin des réseaux RTC, 2G et 3G**

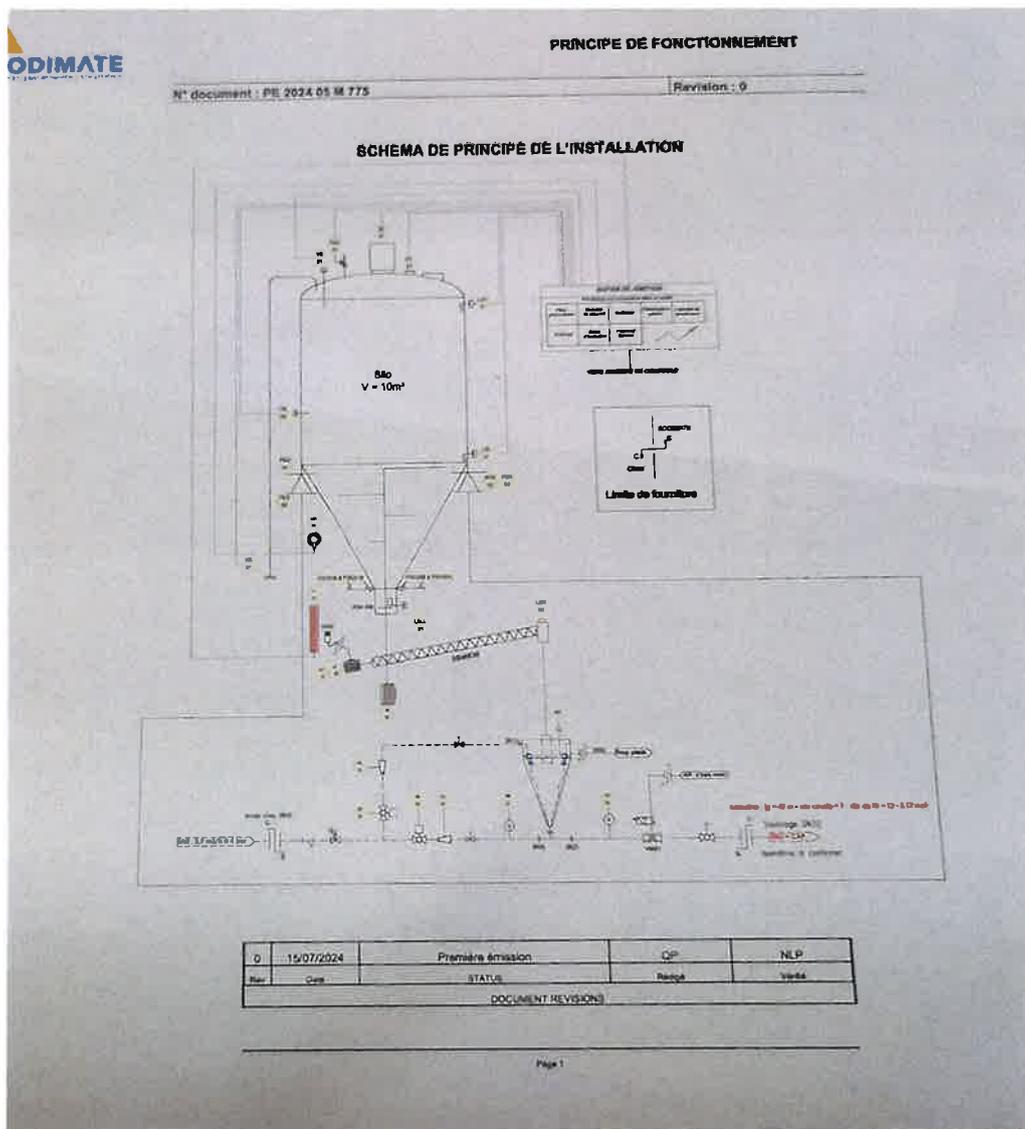
- Les installations de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC (Réseau téléphonique Commuté) ou des réseaux 2G/3G.
- Les différents opérateurs télécom ont récemment annoncé de façon unilatérale la fin des réseaux 2G à horizon 2025 et 3G à horizon 2028. Les fréquences ainsi libérées seront réemployées pour les services 4G et 5G.
- A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.
- La fin annoncée des technologies 2G et 3G implique la mise en œuvre d'un plan de migration (diagnostic, sélection, approvisionnement, remplacement) des installations de communication, susceptible d'être financé par le plan de renouvellement, de travaux sur devis, ou par voie d'avenant

- La fin des lignes RTC est programmée par plaques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030.

Propositions d'amélioration :



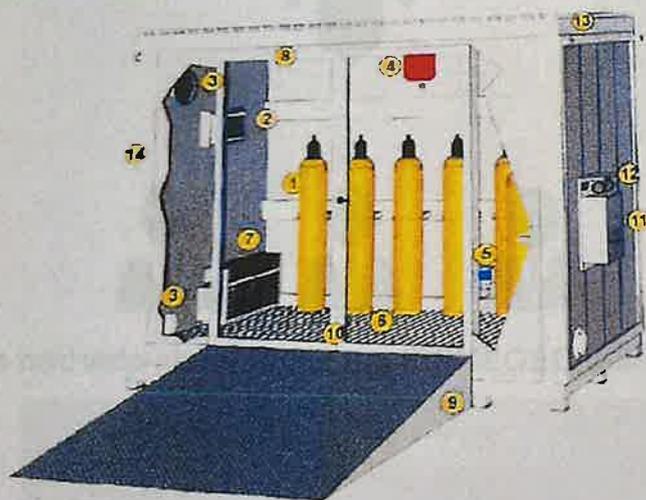
- Mettre en place une unité de traitement GEOSMINE par injection de charbon en poudre.



- Prévoir la réfection du dôme du réservoir de Bouxoulis.
- Prévoir des travaux de protection sur plusieurs canalisations en traversée de rivières qui lors de crues importantes représentent des points fragiles du réseau.
- Mise en conformité règlementaire Stockage de Chlore

Mise en conformité règlementaire STOCKAGE DE CHLORE

DÉTAILS TECHNIQUES



- MODULE DE STOCKAGE
- Dimensions intérieures L 1600 x l 1500 x H 2300 mm
 - Panneaux REI 60
 - Bac de rétention étanche
 - Charpente en acier galvanisé

Livraison prévue septembre 2024